

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Jean Tschopp et consorts - Vers un service public de la petite enfance

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de Cédric Weissert, auteur du présent rapport, ainsi que de Mesdames les Députées Laurence Bassin, Monique Hofstetter et Marion Wahlen ; et Messieurs les Députés Jean-Rémy Chevalley, Michael Demont et Florian Despond.

2. POSITION DE LA MINORITE

La minorité de la Commission ne remet pas en doute les besoins en place d'accueil et la nécessité d'offrir aux parents la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée. La problématique actuelle est néanmoins plus orientée vers un manque de personnes qu'un manque de places. Augmenter le nombre de places d'accueil si l'on n'a pas le personnel pour s'occuper des enfants accueillis ne fait pas de sens. A ce titre la table ronde organisée en juin 2024 avait justement pour but de définir les besoins et attentes sur la question de la part des différents partenaires.

La création d'un nouveau service public ne fait pas sens tant que les conclusions de cette table ronde n'ont pu être analysées. De plus, la création d'un nouveau service public engendrera de facto de nouveaux coûts et certainement la création de nouveaux ETP sans fondamentalement permettre de résoudre les problèmes actuels.

A ce titre, la minorité de la Commission trouve que ce postulat est trop précipité et que la création d'un nouveau service ne permettra pas de répondre aux problèmes évoqués.

3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité de la Commission propose au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat, et de le classer.

Mont-la-Ville, le 7 novembre 2024

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Cédric Weissert*